

# UN MOIS DE REPRESSION

## Encore QUATRE exécutions de combattants algériens

- 4 OCTOBRE : **TIZI-OUZOU**  
BEN AMROUCHE FATAH BEN AMAR : exécuté.
- 6 OCTOBRE : **MEDEA**  
MAJOUB BELKACEM : exécuté.
- 7 OCTOBRE : **MOSTAGANEM**  
RHAMANI AEBD : exécuté.
- 8 OCTOBRE : **ALGER**  
BRAHIMI ABDELKADER BEN MOHAMED : exécuté.

## Encore DIX-NEUF combattants algériens condamnés à mort

- 3 OCTOBRE : **TRIBUNAL MILITAIRE DE PARIS**  
MOHAMED AZRARA, condamné à mort pour l'attentat échoué contre le député d'Alger Robert Abdesselam.
- 23 OCTOBRE : **TRIBUNAL MILITAIRE D'ORAN**  
ADDA HAMDANI et M'HAMED BENAICHA, condamnés à mort.
- 25 OCTOBRE : **TRIBUNAL MILITAIRE DE MEDEA**  
Sept combattants algériens condamnés à mort :  
BAIZID AHMED  
ZITOUNI AMAR  
ZITOUNI ALI  
MENHOUM AMAR  
LOUACHAB YAYIA  
BOUZILI ALI  
BENZAIBECK FODIL
- 26 OCTOBRE : **TRIBUNAL MILITAIRE D'ALGER**  
Quatre militants algériens condamnés à mort :  
CHAIB BAJOUB B  
MAGHTOUR AISSA  
KABECHE ABDELKADER  
ABED SAID
- 29 OCTOBRE : **TRIBUNAL MILITAIRE D'ORAN**  
Quatre militants algériens condamnés à mort :  
ABDELKADER BOUZIANE  
KADOUR BOUTALEB  
KADOUR GUENFOUD  
MOHAMED LAREDJ
- 4 NOVEMBRE : **TRIBUNAL MILITAIRE DE LYON**  
RABAM MEDAOUI condamné à mort

## DES CONDAMNATIONS

- 15 OCTOBRE : **MARSEILLE** (Tribunal militaire)  
AISSA BELKERFA et BOUZIA CHOUCRANI condamnés à la réclusion perpétuelle.  
TOUATI TAYEB, condamné à huit ans de prison.
- 19 OCTOBRE : **BORDEAUX** (Tribunal militaire)  
Une Française, YVETTE CARBO, condamnée à deux ans de prison pour aide au F.L.N.  
SEPT militants algériens condamnés de UN à SEPT ans de prison.
- 26 OCTOBRE : **CONSTANTINE** (Tribunal militaire)  
Des peines de trois ans à vingt ans de réclusion à plusieurs militants algériens.
- 29 OCTOBRE : **ORAN** (Tribunal militaire)  
Trois militants algériens condamnés à la réclusion perpétuelle.

- 4 NOVEMBRE : **LYON** (Tribunal militaire)  
MAMANA HAMLAOUI, condamné à vingt ans de réclusion.  
Une Française, ANNIE CAISSEL, condamnée à deux ans de prison pour aide au F.L.N.

## DES INCULPATIONS

- 4 OCTOBRE : **Un nouveau délit retenu contre les 121**  
Maurice NADEAU, Maurice BLANCHOT, Claude ROY et Marguerite DURAS, déjà inculpés de provocation à l'insoumission et à la désertion se voient inculpés de provocation de militaires à la désobéissance.  
Maurice LAPOUJADE, signataire, nouvel inculpé.
- 6 OCTOBRE : Jérôme LINDON, signataire, directeur des Editions de Minuit, est inculpé.  
Daniel GUERIN et Anne GUERIN, déjà inculpés, sont interrogés par le juge Perez.
- 7 OCTOBRE : Claude SIMON, écrivain, signataire, est inculpé. Claude LANZMANN et Pierre VIDAL-NAQUET sont interrogés.
- 10 OCTOBRE : MM. Olivier de MAGNY, Dionys MASCOLO, Jean SCHUSTER, Robert ANTELME, François MASPERO, Mme Geneviève SERREAU, déjà inculpés de provocation à l'insoumission et à la désertion, se voient inculpés d'incitation de militaires à la désobéissance.
- 26 OCTOBRE : Jacques Laurent BOST, cinéaste, et Alain JOUBERT, écrivain traducteur, tous deux signataires, sont inculpés par le juge Perez.

**A ce jour, le nombre des signataires de « la Déclaration sur le droit à l'insoumission », inculpés, s'élève à VINGT-NEUF.**

## DES POURSUITES CONTRE LES JOURNAUX

- 10 OCTOBRE : Contre « FRANCE OBSERVATEUR »  
Maurice LAVAL et Gilles MARTINET, inculpés.
- 11 OCTOBRE : Contre « FRANCE OBSERVATEUR »  
Maurice LAVAL et Eve DESCHAMPS, inculpés pour « diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler la paix publique et pouvant ébranler la discipline et le moral des armées. »
- 13 OCTOBRE : Contre « VERITE-LIBERTE »  
Paul THIBAUD, directeur de « VERITE-LIBERTE », est inculpé de provocation de militaires à la désobéissance pour un article publié dans le numéro du mois de mai intitulé « Le grand refus », sous la signature de Bernard RANOON.
- 19 OCTOBRE : Encore contre « FRANCE OBSERVATEUR »  
Maurice LAVAL et Patrick KESSEL, inculpés de « Diffamation envers un agent de l'autorité publique ».

## DES SAISIES

- 6 OCTOBRE : Saisie à l'imprimerie d'un tirage spécial de « LA VERITE DES TRAVAILLEURS » qui contenait le texte intégral des 121 et la lettre de J.-P. SARTRE au Tribunal Militaire de Paris lors du procès du réseau Jeanson.